

LE COURRIER

L'ESSENTIEL, AUTREMENT.

CONSEIL NATIONAL

L'avortement doit rester l'affaire de tous

C'est sans surprise que le Conseil national a balayé hier l'initiative des milieux anti-IVG visant à supprimer le remboursement des avortements par l'assurance de base. Le peuple sera probablement appelé à se prononcer en 2013.

5 éditorial
PHILIPPE BACH
ÉTAT DE
DROITE

Le signal est de mauvais augure, à quelques semaines du vote sur le durcissement du droit d'asile. Hier, le Conseil national a accepté par 92 voix contre 85 et 12 abstentions une motion démocrate-chrétienne visant à soumettre préventivement certains requérants d'asile à un test ADN. Le texte va maintenant être examiné par la Chambre des cantons. Dans le collimateur de son auteur, Christophe Darbellay, le président national du PDC qui n'hésite décidément pas à aller braconner un peu sur les terres udécistes: les Algériens, les Marocains et les Tunisiens. Depuis le printemps arabe, ils représenteraient la moitié des délits commis par des requérants d'asile (tout en ne constituant que 6% des réfugiés).

Cette tentative populiste assumée par un parti qui revendique son centrisme est inquiétante à plusieurs titres. Elle consiste à stigmatiser certaines catégories nationales de réfugiés. Alors que ces requérants sont tout d'abord des personnes dans la détresse. Sur le plan des principes de l'Etat de droit, on constatera ensuite une nouvelle violation d'un principe fondamental de la démocratie: la présomption d'innocence. On soumet une personne à un régime inquisitorial sous l'unique prétexte qu'elle est soupçonnée d'être un peu plus susceptible qu'une autre de commettre un délit.

On voit aujourd'hui que la brèche ouverte dans ce principe lors de l'instauration des mesures de contrainte en 1994 s'élargit. Une personne peut être soumise de manière arbitraire à une mesure liberticide, sous le seul prétexte de son faciès. Son unique crime: venir d'une certaine région, indépendamment de son comportement.

Il s'agit bel et bien d'une dérive liberticide et on s'étonne que, sur le plan du droit, elle ne fasse pas davantage débat. Combien de juristes siégeant au National l'ont-ils votée sans sourciller? On entend pourtant davantage de barouf lorsqu'il est question de traçabilité de fonds plus ou moins occultes qui transitent via nos banques que pour ces personnes faites de chair et de sang. Affligeant.

Enfin, n'en doutons pas, les requérants d'asile ont bon dos dans cette affaire. Ils ne constituent qu'un ballon d'essai. Une fois le mécanisme bien rodé, gageons qu'il se trouvera des politiciens en mal de programme pour proposer l'élargissement de ces méthodes.

Il suffit d'aller voir ce qui se passe en France voisine, où le fichage d'ADN est employé à tort et à travers et sert aujourd'hui à criminaliser le mouvement social. L'an passé, le porte-parole des Conti, Xavier Mathieu, a été condamné à 1200 euros pour avoir refusé un prélèvement d'ADN!

C'est bien une société du fichage et du contrôle qu'on nous concocte à coups de petites touches impressionnistes. Chez nos voisins, les analyses des fragments relevés sur les lieux de délits comportent également un tri à partir des origines ethniques du présumé criminel. Sans parler de leur utilisation discriminatoire dans le cadre du regroupement familial.

Le refus de ce genre de mesures devrait donc aussi obéir à un principe salutaire, bien qu'un peu opportuniste: celui de la préservation de notre sphère privée.

5



Le Conseil national a nettement appelé à rejeter le texte anti-IVG hier par 130 voix contre 29 et 19 abstentions. KEYSTONE

4 Militante depuis toujours, féministe, lesbienne et mère de deux filles, Claire Sagnières se raconte dans son quatrième roman, *Un gai mariage lesbien*, intime et politique à la fois. Portrait.

3 MÉDIAS
Alors que Tamedia temporise et tente l'apaisement, **trois scénarios** circulent sur le sort du *Matin*: un changement de format du journal, une fusion avec *Le Temps* ou un basculement total sur internet.

L'IVG, une affaire privée d'intérêt public

SANTÉ • L'initiative pour retirer l'avortement de l'assurance maladie de base a été balayée par le parlement hier. Le peuple votera probablement en 2013.

LAURA DROMPT

Sans surprise, le Conseil national a sèchement rejeté le texte de l'initiative «financer l'avortement est une affaire privée» hier. Le résultat final était de 130 voix contre 29, et 19 abstentions. Parmi les élus soutenant le texte controversé, quelques démocrates chrétiens et évangéliques et, surtout, des membres de l'UDC. Les rangs du parti populiste étaient plutôt partagés à l'heure du vote, mais c'est au sein de cette formation politique que l'initiative a trouvé ses plus fervents défenseurs.

Le reste du Parlement s'est ligué contre le texte, qualifié de «malhonnête», «sournois» et de «choquant» par des personnalités de tous les partis. Les orateurs étaient d'ailleurs nombreux à la barre, pour défendre le droit à l'avortement ancré dans la Constitution depuis la votation populaire de 2002.

Populations fragiles visées

La députée socialiste Maria Bernasconi (GE) a reproché aux politiques soutenant le texte de «forcer les gens à vivre selon leurs propres principes moraux». Elle a rappelé que l'initiative, qui touche au droit au remboursement, concerne avant tout les populations économiquement fragiles. «Les personnes migrantes, les très jeunes femmes, celles au chômage... Toutes les plus précaires, qui risquent de se tourner vers des méthodes «do it yourself», a-t-elle précisé.

Pour contrer cet argument, certains comme Sebastian Frehner (udc/BS) ont affirmé que «pour seulement quelques francs par mois, les femmes pourront se couvrir en contractant une assurance complémentaire». «Comme si les femmes prévoient d'avorter», a répondu Maria Bernasconi. Et il faut dire que certaines peinent déjà à payer leur assurance de base.»

«Débourser 1000 francs est supportable»

L'argent est souvent revenu sur le devant de la scène. L'UDC zurichois Toni Bortoluzzi a expliqué que «débourser 800 à 1000 francs pour un avortement est une chose tout à fait supportable pour les gens», ce qui a provoqué de vives réactions à gauche. Sur un point, toutefois, tous étaient d'accord: les coûts dus aux avortements se montent à 0,02% du budget total



Les coûts dus aux avortements se montent à 0,02% du budget total de la santé. KEYSTONE

de la santé. «C'est négligeable», a reconnu Toni Bortoluzzi. «Mais nous ne voulons pas que la société assume cette dépense. C'est aux femmes de se responsabiliser et de payer.»

Là encore, ses propos ont suscité colère et incompréhension. Barbara Gysi (ps/SG) a demandé ce qu'il en était de la responsabilité des femmes lorsqu'elles tombaient enceintes non par «irresponsabilité» mais parce que la contraception avait été défaillante. Ce à quoi l'élu UDC a expliqué que son premier enfant avait été une «surprise», mais qu'une «merveilleuse période s'était ensuivie».

Une argumentation accueillie par des haussements d'épaules. Les opposants au texte ont donc abordé la question la plus rassembleuse: les cas de viols. Car le texte commence ainsi: «Sous réserve de rares exceptions concernant la mère, l'interruption de grossesse et la réduction embryonnaire ne sont pas couvertes par l'assurance

obligatoire». Les interrogations quant à ces «rares exceptions» ont fusé, d'aucuns estimant qu'il n'était pas certain que les cas de viols soient couverts.

«Une femme violée doit déjà avoir le courage d'aller porter plainte et de supporter tous les interrogatoires de la police. Trouvez-vous normal qu'elle doive encore expliquer cela à son assurance-maladie?» La question venait des rangs UDC, posée par la genevoise Céline Amaudruz. «Pour une fois, je suis à cent pour cent d'accord avec Madame Amaudruz», a reconnu avec humour Maria Bernasconi.

Au-delà des clivages politiques, un constat unanime: «tout avortement est un avortement de trop», a déclaré Yvonne Gilli (verts/SG). «Mais dans toute ma carrière de médecin, je n'ai jamais vu une femme qui a pris cette décision à la légère et il faut lutter pour la prévention et les incitations positives. Non par des barrières économiques.»

BIEN MOINS D'AVORTEMENTS

La Suisse applique depuis le 1^{er} octobre 2002 le régime dit «des délais» qui autorise l'avortement pendant les 12 premières semaines de la grossesse. Cette mesure adoptée en votation populaire n'a pas conduit à l'explosion redoutée par ses adversaires. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, on compte chaque année quelque 11 000 interruptions de grossesse. Cela correspond à un taux compris entre 6,8 et 7 interruptions pour 1000 femmes entre 15 et 44 ans, soit un des plus faibles taux d'Europe. Chez les 15-19 ans, la tendance est même à la baisse depuis 2005. On ne dénottait en 2011 que 4,7 interruptions pour 1000 adolescentes.

Ces données sont fiables car les cantons doivent tenir une statistique. Celle-ci met en évidence des différences régionales. Le nombre des avortements est supérieur à la moyenne dans les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel, ainsi qu'à Bâle-Ville et à Zurich. Les étrangères sont également surreprésentées. Elles sont à l'origine de près de la moitié des avortements alors qu'elles ne représentent qu'un quart de la population.

Selon l'Office fédéral de la statistique, les techniques chirurgicales sont de moins en moins utilisées. En 2011, 64% des interruptions ont été effectuées grâce à la méthode médicamenteuse, contre 49% en 2004. Près des trois quarts des interventions ont lieu durant les 8 premières semaines de grossesse. CHRISTIANE IMSAND

EN BREF

PAS DE CONSIGNE SUR LES CANETTES

CONSEIL NATIONAL Pas question de frapper d'une consigne toutes les boissons en bouteilles et en canettes. Le National a refusé hier par 90 voix contre 58 et 17 abstentions de donner suite à une initiative parlementaire d'Alois Gmür (pdc/SZ). ATS

HAUSSE DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

SWISSGRID Swissgrid va devoir revoir à la hausse ses tarifs d'électricité. La société nationale a annoncé mardi qu'une décision du Tribunal fédéral engendrera pour les consommateurs des coûts supplémentaires d'au moins 244 millions de francs. Après plus de trois ans de procédure, le verdict clôt un litige entre Swissgrid et les centrales électriques. La société se voit contrainte de prendre en charge les coûts des prestations de service pour l'année 2009. ATS

UNE JEUNE FILLE ÉCHAPPE À UN ENLÈVEMENT

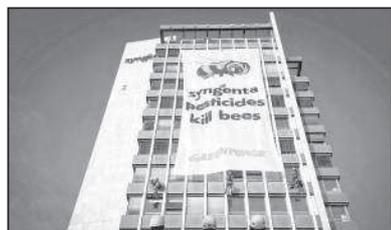
THUSIS Un automobiliste a tenté d'enlever une écolière de 15 ans mardi matin à Thusis (GR). La jeune fille a réussi à prendre la fuite au dernier moment, a indiqué hier la Police cantonale grisonne. L'homme a d'abord parlé à la jeune fille. Soudainement, il est devenu agressif, l'a tirée jusque vers la voiture et l'a poussée sur le siège passager avant. Pendant que l'agresseur faisait le tour de la voiture pour prendre le volant, la jeune fille a ouvert la portière et a pris la fuite. ATS

HIVER LONG ET NEIGEUX

MÉTÉO L'hiver était long, froid et neigeux, a fortiori sur le Plateau, a indiqué l'Institut pour l'étude de la neige et des avalanches. Cela fait 26 ans qu'il n'y a pas eu autant de jours dans la saison durant lesquels des flocons sont tombés. ATS

LES SUISSES VONT MOINS AU RESTAURANT

LOISIRS Les Suisses ont à nouveau dépensé moins dans les restaurants en 2012. Le montant consacré aux repas et boissons hors foyer a diminué de 2% par rapport à 2011, soit atteindre 23,77 milliards, soit 2988 francs par personne. ATS



MORT DES ABEILLES

Syngenta pris pour cible

Des militants de Greenpeace ont escaladé hier matin la façade d'un bâtiment bâlois du groupe agrochimique Syngenta pour protester contre les pesticides nuisibles pour les abeilles. Ils y ont suspendu une bande-roule de 20 mètres sur 10 exigeant l'interdiction de ces produits. Le mouvement dénonce principalement les

effets du pesticide Thiametoxan, de type néonicotinoïde. Ce produit est mortel pour les abeilles alors même que ces dernières sont indispensables pour l'agriculture et l'écosystème, rappelle Greenpeace. Syngenta s'est indigné contre les actions illégales et a déposé plainte contre les militants.

ATS/KEYSTONE

Nouveau tour de vis en matière d'asile

CONSEIL NATIONAL • Certains requérants devraient être préventivement soumis à un test ADN.

Le National a profité hier d'un débat extraordinaire sur les étrangers et la criminalité pour serrer de nouveau la vis en matière d'asile. Certains requérants devraient être préventivement soumis à un test ADN, selon une motion adoptée par 92 voix contre 85. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer.

Pour l'auteur de la proposition, Christophe Darbellay (pdc/VS), la criminalité étrangère a doublé depuis le Printemps arabe et les prélèvements permettraient de lutter efficacement contre le phénomène. Bon marché (200 francs), le test permettrait aussi d'identifier de manière certaine les requérants dans la procédure d'asile elle-même.

Le président du PDC avait rebondi sur une idée lancée par

le chef de la police jurassienne Olivier Guéniat. La gauche et les vert'libéraux ont combattu le texte en vain. C'est sûrement efficace, mais tout à fait contraire au libéralisme, a critiqué Thomas Maier (pvl/ZH). Le Conseil fédéral est aussi opposé à une mesure disproportionnée et injuste par rapport à d'autres groupes de population.

Le PLR a fait passer quatre propositions. Les requérants d'asile troublant l'ordre public alors qu'ils séjournent déjà dans un canton devraient être immédiatement replacés dans un centre d'accueil fédéral et voir leur procédure traitée en priorité. Par ailleurs, les demandeurs de provenance d'Etats tiers sûrs ne de-

vraient plus être délégués aux cantons.

Le Conseil fédéral devrait conclure un accord avec l'Italie afin de pouvoir lui renvoyer des requérants par le train et plus seulement en avion, a décidé la Chambre du peuple par 105 voix contre 75. L'Italie atteignant les limites de ses capacités, le gouvernement devrait également pouvoir renvoyer les réfugiés économiques directement dans leur pays d'origine, a estimé le National par 159 voix contre 26.

Selon la majorité, il faut aussi privilégier les accords de réadmission. A deux contre un, la Chambre du peuple a adopté une motion UDC réclamant de nouveaux traités avec une série de pays d'Afrique, du Moyen-Orient et du sous-continent indien. Le

gouvernement devrait aussi faire en sorte qu'Alger applique l'accord de réadmission déjà signé, demande un autre texte issu de l'UDC.

Le National a encore adopté à une écrasante majorité deux motions en faveur d'un renforcement de l'effectif des gardes-frontière. Le texte de Hans Fehr (udc/ZH) veut une augmentation rapide de 100 à 200 professionnels. Celui du PDC Marco Romano (TI) demande que l'effectif soit au moins égal à celui qui était en service avant l'entrée en vigueur de Schengen/Dublin.

Pas question en revanche de résilier les accords de Schengen/Dublin comme l'a de nouveau réclamé l'UDC, complètement isolé. ATS